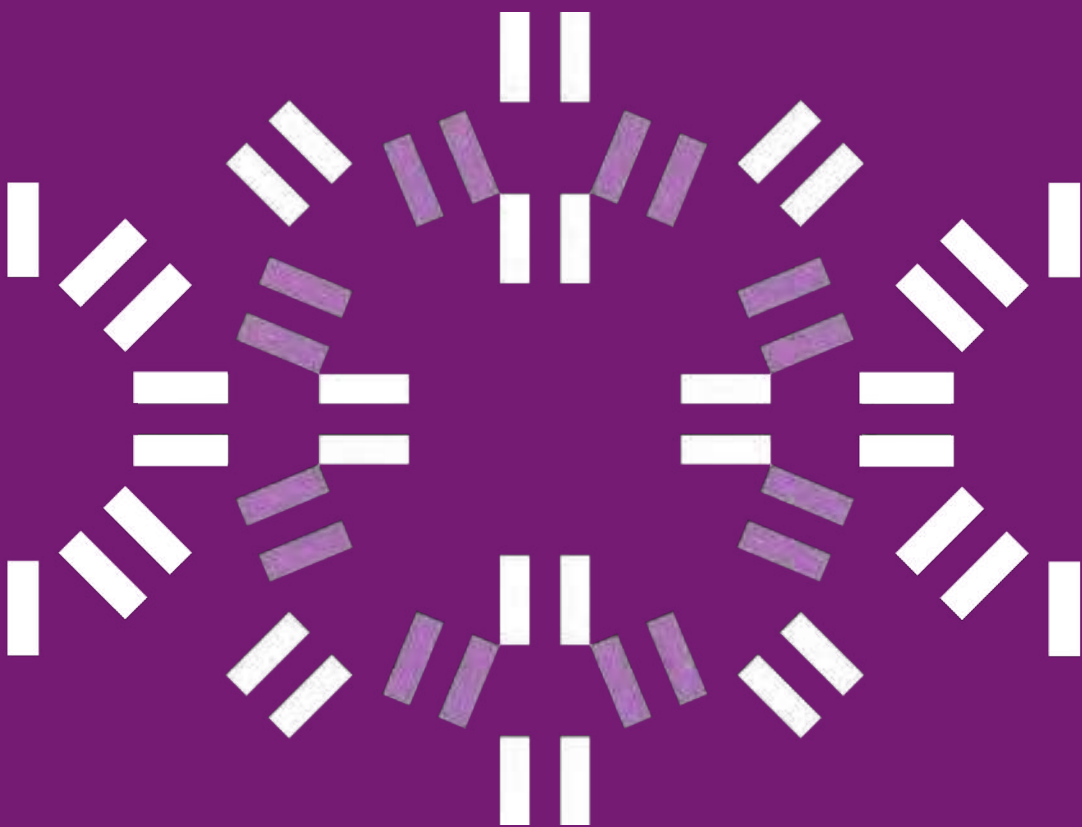
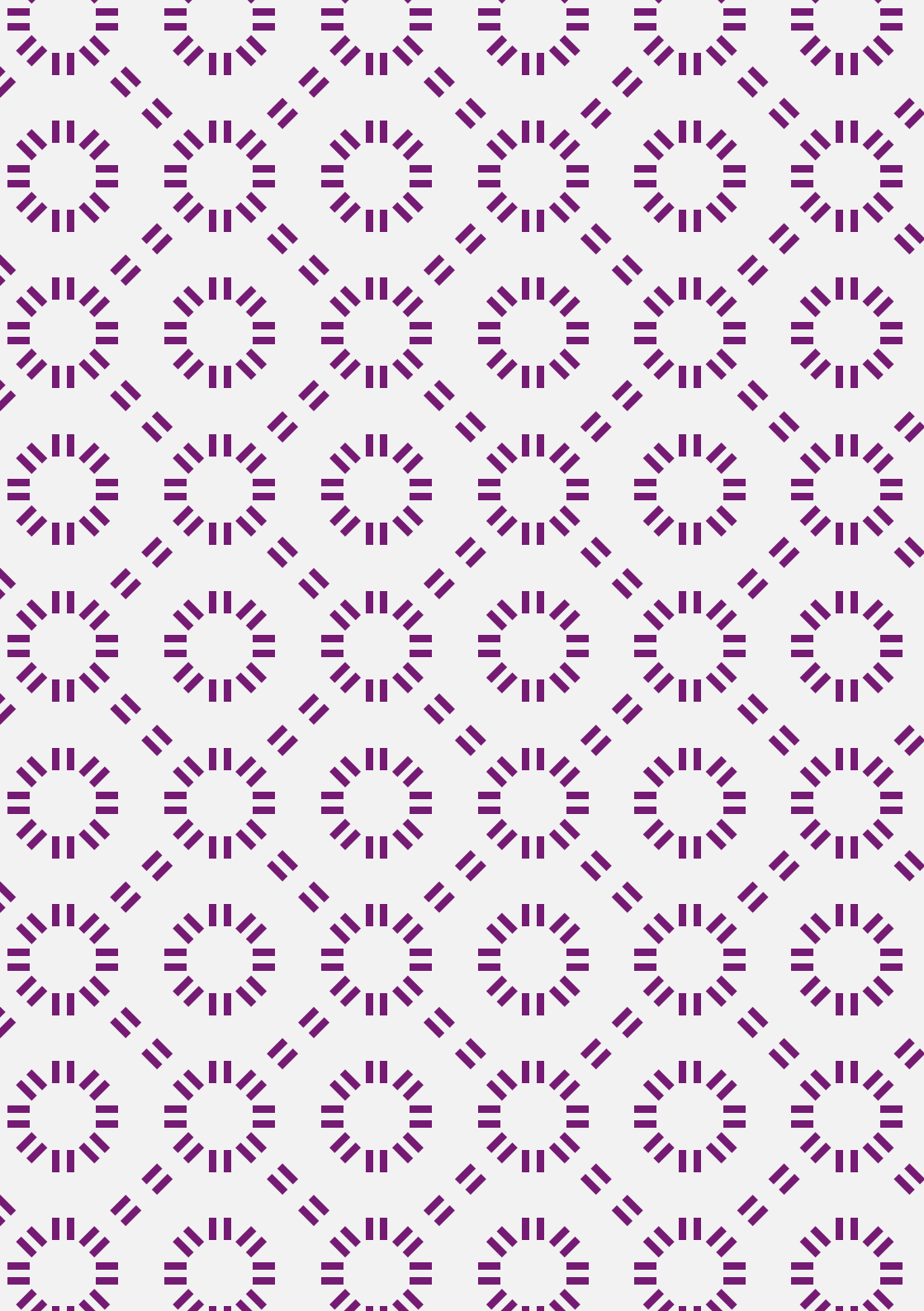


Guide

Reprise d'études

2024 - 2025





Sommaire

L'Université de
Rennes

Service formation
continue et
alternance

La reprise d'études
en 5 étapes

4

6

10

Je m'informe

Je construis
mon parcours de
formation

J'élabore mon plan
de financement

12

14

22

Je constitue
mon dossier de
candidature

Je démarre ma
formation

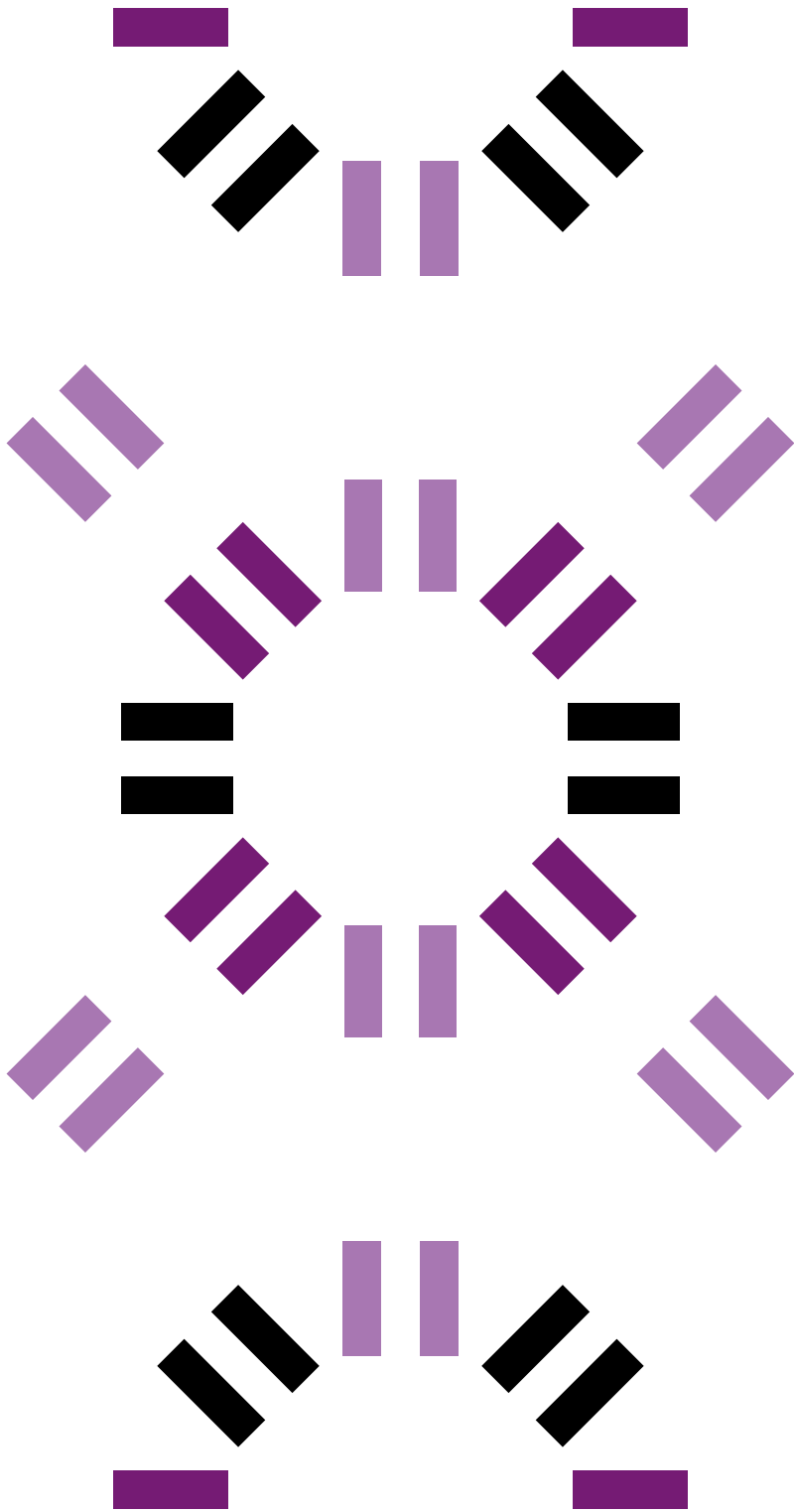
Contacts

26

28

30

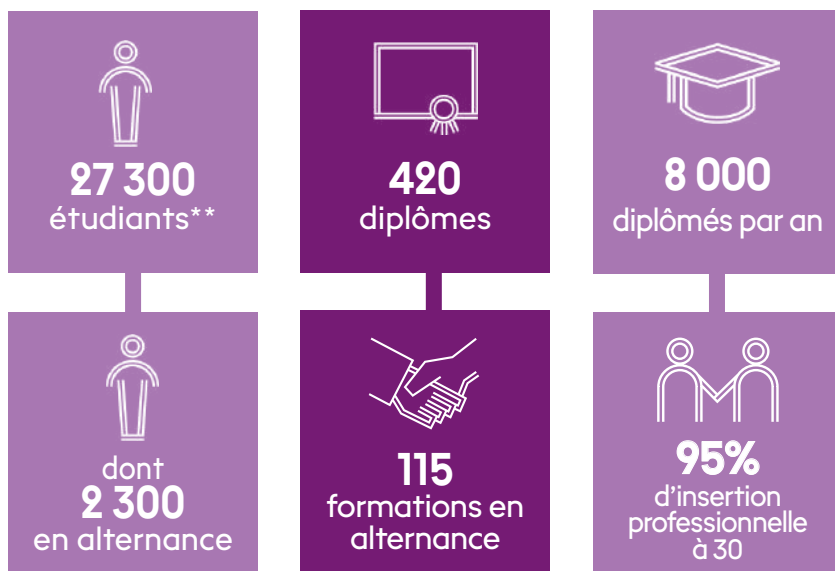




L'Université de Rennes

L'Université de Rennes est un établissement public expérimental. Ouverte sur l'Europe et le monde, au cœur de la Région Bretagne et en lien avec Rennes Métropole et son écosystème, elle est bâtie sur une histoire commune et les atouts de ses membres fondateurs. Elle poursuit une ambition : relever les grands défis sociétaux d'un monde en transition en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé globale et du numérique.

Chiffres clés pour l'année universitaire 2022-2023*



La Fondation de l'Université de Rennes

- **Une mission** : rapprocher l'Université de Rennes et les entreprises
- **Des actions** : valorisation de la recherche, développement de l'international, amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants
- **7 membres fondateurs, 1225 dons** et plus de **12 millions d'euros collectés** depuis 2010
- ▶ fondation.univ-rennes.fr



*Chiffres au 14 décembre 2023 extraits du système d'information décisionnel de l'Université de Rennes

**Nombre d'étudiants au 1^{er} septembre 2023 hors établissements composantes

Des implantations dans toute la Bretagne



Thématiques de formation



Biologie
Environnement
Chimie du vivant



Physique, Chimie
Sciences de la terre
et mécanique



Droit
Science politique



Santé



Économie
Gestion



Sciences sociales
et philosophie



Informatique
Sciences et technologies
du numérique



Technologies
Sciences industrielles



Mathématiques
et applications

Les campus de l'Université de Rennes



Campus Beaulieu - Rennes - Bruz

- UFR Informatique - Électronique (ISTIC)
- UFR Mathématiques
- UFR Sciences de la vie et de l'environnement (SVE)
- UFR Sciences et propriétés de la matière (SPM)
- UFR de Philosophie
- Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR)
- École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes (ESIR)
- IUT de Rennes
- École normale supérieure de Rennes (ENS)
- École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSC Rennes)
- Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes)



Campus Centre - Rennes

- Faculté de Droit et de science politique
- Faculté des Sciences économiques
- IGR-IAE Rennes
- Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)
- Sciences Po Rennes



Campus Santé de Villejean - Rennes

- Faculté de Médecine
- Faculté d'Odontologie
- Faculté des Sciences pharmaceutiques et biologiques
- École des hautes études en santé publique (EHESP)



Campus de Lannion

- École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie (ENSSAT)
- IUT de Lannion



Campus de Saint-Brieuc

- Antenne de la faculté de Droit et de science politique
- IUT de Saint-Brieuc



Campus de Saint-Malo

- IUT de Saint-Malo

SFCA, service formation continue et alternance

Salarié du privé, demandeur d'emploi, employé de la fonction publique, indépendant ou professionnel libéral, on a tous une bonne raison de reprendre des études :

- actualiser ses connaissances et renforcer ses compétences,
- obtenir une qualification pour accéder à une formation d'un niveau supérieur ou s'inscrire à un concours,
- décrocher le diplôme correspondant à son expérience,
- légitimer ou sécuriser son parcours professionnel.

Révéléateur de votre avenir professionnel

Suivre une formation à l'Université de Rennes, c'est s'ouvrir la voie pour évoluer professionnellement et personnellement, pour changer d'emploi ou de métier, pour engager une reconversion.

C'est dessiner les contours de son avenir professionnel.

Quelques chiffres, année universitaire 2022-2023*



Le SFCA dispose de 2 reconnaissances qualité :

Depuis 2015, le SFCA de l'Université de Rennes est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses services au bénéfice de ses stagiaires et alternants, des entreprises, et de tous ses partenaires internes et externes.



Qualiopi
garantie pour les clients
le meilleur service



OPQF
Qualité
des
Formations
et
des
Apprentis

Cet engagement se traduit par l'obtention de plusieurs certifications :

- || **QUALIOPi** pour la période 2022-2025
- || **ISQ - OPQF** pour la période 2020-2024

Le SFCA s'engage à se conformer aux critères et exigences des certifications qualité dont il est détenteur concernant les prestations d'actions de formation continue, d'alternance (dont l'apprentissage) et de validation d'acquis de l'expérience.

Le périmètre exact de chaque certification, les critères audités, les catégories de prestations concernées et les référentiels sont consultables en détail sur le site internet du SFCA ([rubrique SFCA, Nos certifications qualité](#)).

*Chiffres au 1er décembre 2023 extraits de YPAREO pour l'année universitaire 2022-2023



Reprise d'études

Reprendre une formation, un processus en 5 étapes

Informations et conseils



Je m'informe

- Je prends contact avec un conseiller en évolution professionnelle (CÉP) pour faire le point sur mon projet professionnel*
- Je me pose les questions clés sur mon projet de formation
- Je me renseigne sur les formations proposées par l'université et les modalités de la formation continue

Projet



Je construis mon parcours de formation

- Je sélectionne le parcours adapté à mon projet
- Je recherche le dispositif ad hoc (en alternance, à distance, à temps partiel, à temps plein...)
- Je rencontre un conseiller de la formation continue pour un entretien de positionnement

Financement



J'élabore mon plan de financement

- Puis-je mobiliser mon CPF ?
- Quelles prises en charge existent ?
- Quels organismes peuvent m'aider ?

Candidature



Je constitue mon dossier de candidature

- Je dépose ma candidature
- Je suis accepté / refusé
- Je confirme mon entrée en formation

Démarrage



Je démarre ma formation

- Je signe mon contrat de formation
- J'assiste aux cours

*Consultez moncep.org un service gratuit, accessible, sur mesure et ouvert à tous.

Plus d'infos : travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/CEP

Étape 1 : Je m'informe

30 minutes pour reprendre ses études

Pour savoir par où commencer, **une présentation vidéo vous explique tout** ce qu'il faut savoir sur les **formations proposées, l'alternance, la validation des acquis, les financements** possibles...

Ces **informations générales vous apportent un premier niveau d'information** sur la reprise d'études et vous permettent de commencer à dessiner les contours de votre projet.

► **La vidéo** : formation-continue.univ-rennes.fr/30mn



Les Infos Validation

Valorisez vos acquis pour obtenir un diplôme ou accéder plus facilement à une formation.

|| **VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience

|| **VAPP** : Validation des Acquis Personnels et Professionnels

|| **VES** : Validation d'Études Supérieures

Découvrez ces dispositifs lors d'une réunion Info Validation.

► **Inscription** : formation-continue.univ-rennes.fr/infovalidation



L'annuaire de l'offre de formations

L'ensemble des formations de l'Université de Rennes est accessible à la formation continue : B.U.T., licences, licences professionnelles, masters, doctorats, diplômes d'université, blocs de compétences et formations courtes.

► **L'offre est recensée sur l'annuaire** : formations.univ-rennes.fr

Vous y trouverez notamment par formation : les objectifs, le programme, les débouchés, l'organisation pédagogique, les tarifs et les conditions d'admission.



Vous êtes en situation de handicap, vous pouvez prendre contact avec nous afin d'organiser votre venue dans nos locaux, ou participer aux réunions à distance :

formation-continue.univ-rennes.fr/interlocuteurs-simple

Contacts : 02 23 23 51 12

Réfléchir à son projet : les questions clés

Définissez bien les contours de votre projet

Reprendre ses études, quelle que soit leur durée, est une décision qui demande réflexion et anticipation. Quelques questions vous aideront à structurer votre projet.

- **Quel est mon objectif professionnel ?** Vers quel métier, quelle fonction ou dans quelle branche je souhaite progresser ou évoluer ?
- **Quels sont mes atouts pour atteindre cet objectif ?** Quelles sont mes marges de progrès ? Dans quel but dois-je me former ? Qu'est-ce que j'attends d'un parcours de formation ?
- **Les objectifs des formations qui m'intéressent répondent-ils à mon projet professionnel ?** Quels sont les prérequis de cette formation ? Les débouchés correspondent-ils à mon projet ?
- **Puis-je faire valoir des acquis pour entrer en formation ou réduire mon temps de formation ?**
- **Quelles sont mes contraintes professionnelles ? Personnelles ?**
- **Combien de temps je me donne pour atteindre mon objectif ?**

Évaluez les efforts à fournir

À l'université, **autonomie et régularité dans le travail sont essentielles à votre réussite**, même si vous êtes accompagné par l'équipe pédagogique. Il vous faudra **travailler et réviser** entre les cours, faire des fiches pratiques, lire les ouvrages conseillés, préparer les examens... **L'investissement en temps** n'est pas négligeable, il conditionne **pour partie votre réussite aux examens**.

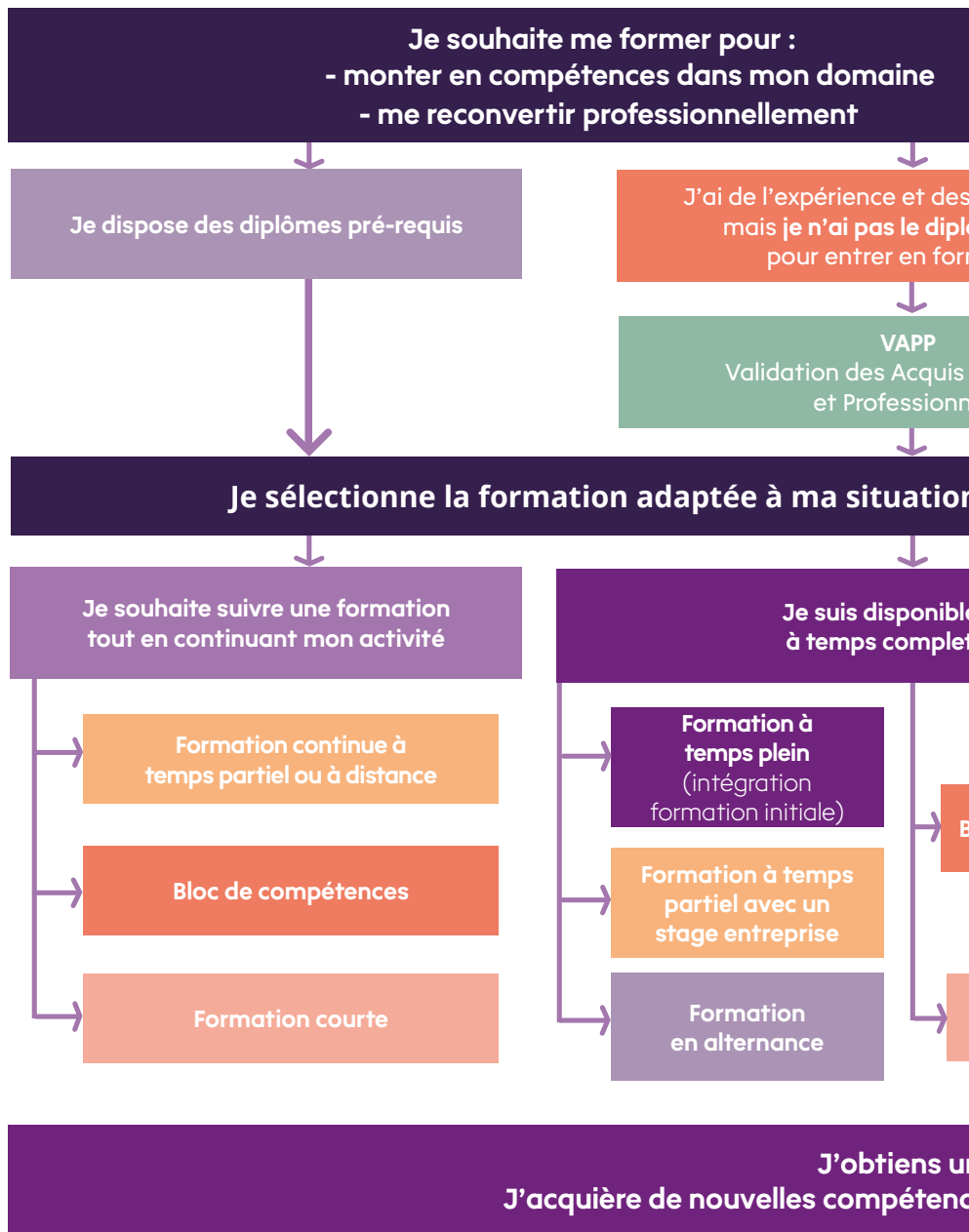
Obtenez l'appui de votre entourage

Pour réussir à vous dégager du temps pour étudier, il est essentiel que vous **soyez soutenu** par votre entourage, personnel et professionnel. **Les formations sont intenses et vont mobiliser votre énergie** sur une durée qui peut dépasser une année. Vous devez donc **pouvoir vous sentir épaulé** aux moments importants (périodes d'examens, échéances de travaux à respecter...).

Anticipez votre organisation

Formation, vie professionnelle, vie personnelle et sociale... durant le temps de votre formation, vous allez **devoir concilier certaines contraintes et plusieurs agendas**. Il est important de **planifier vos révisions** afin de ne pas vous laisser submerger par le volume de travail demandé.

Étape 2 : Je construis mon parcours de formation



Qualifications
Diplôme requis
Formation

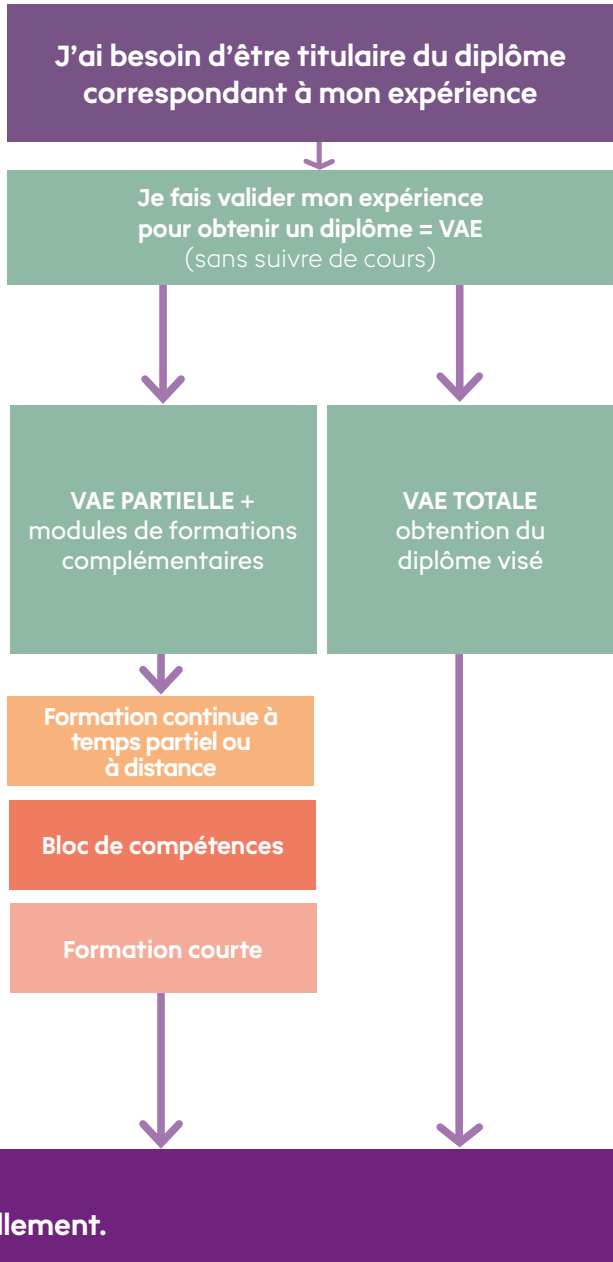
Personnels
nels

n

e
t

Bloc de compétences

Formation courte

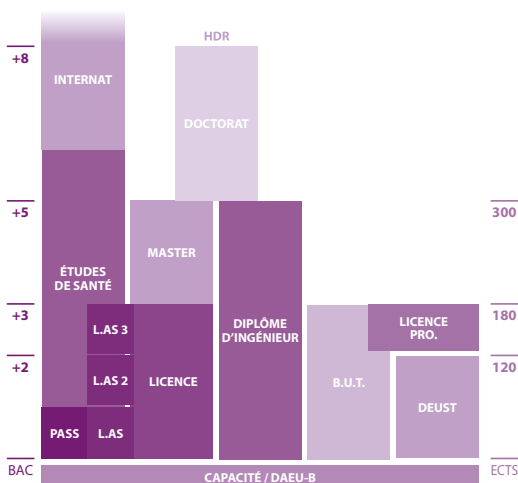


Les types de formation

Diplômes nationaux

Il s'agit des diplômes délivrés par l'État :

- **B.U.T.** Bachelor Universitaire de Technologie (bac+3) : se prépare après le baccalauréat en 3 ans en IUT
- **Licence** (bac+3) : diplôme généraliste, la licence se prépare en 3 ans après le baccalauréat
- **Licence professionnelle** (bac+3) : diplôme professionnel, elle se prépare en 1 an, après un bac+2
- **Master** (bac+5) : il est accessible après une licence et se prépare en 2 ans
- **Doctorat** : il correspond à un bac+8



Autres diplômes nationaux :

- **Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)**
- **Diplôme d'ingénieur (bac+5)**
- **Diplômes du secteur de la santé**



Tous ces diplômes sont accessibles en formation continue aux salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales.

Ils sont inscrits de droit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et sont donc tous éligibles à un financement CPF (Mon Compte Formation).

Diplômes d'Université (DU), Diplômes Inter-Universitaires (DIU)

Les DU apportent **une spécialisation, une expertise sur une thématique** précise. Certains sont inscrits au Répertoire Spécifique des Certifications et donnent droit à un financement CPF.

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est « une partie de diplôme » structuré autour des compétences phares de celui-ci. Chaque bloc donne lieu à une évaluation et une validation et est capitalisable en tant que partie d'un diplôme. Un diplôme peut donc être obtenu en validant successivement les blocs de compétences qui le composent. Ces dispositifs permettent d'organiser et d'individualiser son parcours de formation. Ils sont sanctionnés par un certificat de compétences délivré par l'Université de Rennes.

Formations courtes

Ces modules de formation **permettent de se perfectionner sur une thématique ciblée** dans un périmètre restreint ou visent une mise à jour de connaissances pointues suite à des évolutions réglementaires, techniques ou scientifiques. **Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.**

La capacité en droit

Ce diplôme d'État **donne aux non-bacheliers**, âgés de 17 ans et plus, la possibilité d'**obtenir un niveau équivalent à celui du baccalauréat et d'intégrer des formations juridiques** de l'enseignement supérieur : première année de licence en droit ou en sciences humaines, B.U.T. carrières juridiques. Il donne également accès à certaines professions dans le secteur juridique.

Le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)

Le DAEU est un **diplôme national qui permet aux personnes qui n'ont pas le baccalauréat d'entrer à l'université**. Il **confère les mêmes droits que le bac** : accéder aux études supérieures ou passer des concours de la fonction publique exigeant le bac. Il est réservé aux personnes de plus de 20 ans, qui ont interrompu leurs études depuis au moins 2 ans.

L'Université de Rennes prépare au DAEU B, option scientifique, avec une spécialisation en mathématiques, physique-chimie, biologie, anglais et français.

Modalités d'enseignement :

- cours en présentiel le soir et le samedi matin
- formation également accessible à distance avec un accompagnement individualisé assuré par des tuteurs
- préparation sur 1 an, avec possibilité d'étaler sur 4 ans

Des réunions d'INFO DAEU sont organisées par le SFCA.

► **Inscription : formation-continue.univ-rennes.fr/daeub**

Formation est également **ouverte aux titulaires d'un bac** qui souhaitent **suivre une remise à niveau scientifique** dans le cadre d'une reprise d'études.



Les modalités de formation

En temps partiel ou temps plein

La plupart des formations en reprise d'études proposent un **aménagement horaire spécifique permettant de concilier vie professionnelle et enseignements universitaires** : horaires aménagés en fin de semaine ou en fin de journée, à temps partiel, en alternance, à distance...

Certains diplômes sont dispensés en présentiel à temps plein (même planning que les étudiants de formation initiale). Ils nécessitent d'**être disponible, parfois en journée**, pour assister aux cours.

Se former en alternance

Plus de 100 formations de l'Université de Rennes peuvent être suivies **en alternance** (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage). Les diplômés en **alternance allient formation théorique à l'université et formation pratique en entreprise**. Les alternants suivent **les mêmes enseignements que les étudiants à temps plein, tout en ayant un contrat de travail en entreprise**. Ils sont donc **salariés, perçoivent une rémunération** (variable suivant l'âge et le statut) et **bénéficient des avantages liés au statut salarié**. Leur **formation est financée par leur employeur**. Au delà de 30 ans, l'alternance reste accessible sous certaines conditions.

► formation-continue.univ-rennes.fr/alternance

L'alternance en pratique

La **fréquence de l'alternance est variable selon le diplôme**, généralement sur un rythme long (une semaine / trois semaines). **C'est au stagiaire de trouver son entreprise d'accueil**. Il s'agit d'un véritable **processus de recrutement**, raison pour laquelle il est fortement conseillé de **commencer ses démarches bien en amont de la rentrée universitaire** de septembre. Une fois l'entreprise trouvée, **l'alternant signe un contrat à la fois avec l'entreprise et le SFCA**. Il sera **suivi tout au long de la formation par un tuteur désigné au sein de l'entreprise d'accueil et un tuteur pédagogique à l'université**.



Se former à distance (FOAD, formation ouverte à distance)

Certaines formations sont proposées, **tout ou partiellement**, en enseignement **à distance** : visio-conférence, cours et tutorat en ligne, forum de discussion, classe virtuelle... Des temps de **regroupement en présentiel** complètent le dispositif en ligne, **favorisent l'apprentissage et les échanges collectifs**. Les plateformes pédagogiques intègrent des outils qui permettent aux enseignants de communiquer avec leurs étudiants, de déposer des ressources (fichiers, vidéos, images) et de proposer des activités pour favoriser le travail collaboratif et évaluer les connaissances.

► formation-continue.univ-rennes.fr/formez-vous-distance

La FOAD en pratique

Le SFCA **accompagne** les apprenants **dans la prise en main des outils** à distance : **un référent** est désigné **par formation pour répondre aux questions** logicielles ou matérielles.

Les études en situation de handicap

L'Université de Rennes a fait de l'insertion des étudiants et des stagiaires en situation de handicap une priorité, que ce soit du point de vue de l'**accessibilité** de ses infrastructures que de l'**accompagnement** à la formation.

► formation-continue.univ-rennes.fr/handicap

Le Pôle Vie Étudiante (PVE)

Les PVE de l'université **assure l'accueil, le suivi et l'écoute** des étudiants et des stagiaires porteurs de handicap. Il est **chargé d'instruire les demandes sur tous les aspects liés à la vie étudiante** : accès aux études, aménagements des examens, accompagnement à l'insertion professionnelle et à la vie sociale

Il **informe** les étudiants et les stagiaires porteurs de handicap **sur les mesures de compensation** auxquelles ils peuvent prétendre. Il les **conseille dans les démarches** à entreprendre et les **accompagne** dans la mise en œuvre des mesures de compensation accordées.

Deux grands types de mesures de compensation sont possibles :

- les mesures d'aménagements des études ;
- les mesures d'aménagements des examens, contrôles continus et concours.

Pour toute question, la **référente handicap du SFCA** est à votre écoute : Christine LOMBARD (christine.lombard@univ-rennes.fr).

Les dispositifs de validation

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La VAE permet d'**obtenir tout ou partie d'un diplôme grâce à votre expérience professionnelle** (salariée, bénévole, syndicale, associative...). L'objectif est de démontrer que **les connaissances, les compétences et les aptitudes** que vous avez acquises sont en **adéquation avec les attendus du diplôme que vous visez**.

La VAE repose sur l'examen du **dossier de validation que vous aurez rédigé et sur un entretien avec un jury** d'enseignants et de professionnels. Ce jury évalue si **vous avez acquis les compétences requises par la certification**.

Trois scénarii sont possibles :

- **Le diplôme est validé totalement** : remise du diplôme.
- **Le diplôme est validé partiellement** : reprise d'études, écrit complémentaire...
- **Le diplôme est non validé** : conseils, ré-orientation...

Le SFCA vous accompagne individuellement et collectivement (ateliers) à la rédaction du dossier et à l'entretien final. Cette **démarche dure environ 6 à 8 mois**. En 2022, **84% des dossiers présentés ont reçu une validation totale** dès le premier jury (62 jurys).

▶ **98% des candidats VAE se déclarent satisfaits de leur accompagnement.**

La VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

La VAPP permet d'**accéder à une formation sans être titulaire des titres requis** à l'entrée (par exemple : intégrer un master sans avoir de licence).

En pratique, vous constituez **un dossier qui récapitule vos formations antérieures, votre parcours professionnel et extraprofessionnel, et expose votre projet et votre motivation**. Le jury d'admission au diplôme évaluera si vous disposez des prérequis suffisants pour entrer en formation.

La VES (Validation des Études Supérieures)

La VES permet de **valider tout ou partie d'un diplôme** en évaluant les connaissances et compétences acquises dans d'**autres formations suivies en France ou à l'étranger**.



Étape 3 : J'élabore mon plan de financement

Lorsque vous décidez de suivre une formation, vous devez **anticiper les coûts de la formation**. Vous trouverez ci-dessous les **modalités de financement qui existent** dans le cadre de la formation continue et de l'alternance. **L'accès à ces financements peut être soumis à des critères** liés à votre situation actuelle (salarié, agent public, profession libérale, demandeur d'emploi...), votre lieu de résidence et/ou la formation choisie.

Ces critères peuvent évoluer, il est très important de **prendre contact avec les tiers financeurs le plus en amont possible** de votre reprise d'études et **sans attendre de connaître le résultat de votre candidature**. En effet, certains dossiers de financement doivent être déposés plusieurs mois avant l'entrée de la formation.

IMPORTANT : Les dispositifs de financement sont susceptibles d'évoluer. Ces informations sont donc données à titre indicatif. Nous vous invitons à consulter le site ministériel pour toutes précisions : travail-emploi.gouv.fr

Tout public

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF vous permet d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de votre vie professionnelle. Les formations financées par ce dispositif doivent vous permettre de maintenir votre employabilité et de sécuriser votre parcours professionnel.

Vous disposez sur le site officiel moncompteformation.gouv.fr d'un espace personnel sécurisé vous permettant de créer et de consulter votre compte CPF et de vous informer sur les formations éligibles au CPF.

► **Plus d'infos** : travail-emploi.gouv.fr

Si vous êtes agent public, vous pouvez consulter vos droits sur la plateforme mais la mobilisation de votre CPF se fait en lien avec votre administration. Vous ne pouvez pas ouvrir de dossier directement sur la plateforme.

► **Plus d'infos** : fonction-publique.gouv.fr/compte-personnel-de-formation-cpf

IMPORTANT : Avant de confirmer votre « achat » de formation il est impératif d'avoir préalablement pris contact avec le SFCA pour s'assurer de la faisabilité de votre projet. Contactez le SFCA pour toute précision.



Salariés

Le Plan de Développement des Compétences (PDC)

Il a pour objectif de financer les formations à l'initiative de votre employeur. Ces formations doivent favoriser votre adaptation à votre poste de travail ou votre employabilité au regard notamment des évolutions technologiques.

► **Plus d'infos : [plan de développement des compétences \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://travail-emploi.gouv.fr)**

La reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)

Ce dispositif peut être mis en œuvre à votre initiative ou à celle de votre employeur dans une optique d'évolution, de promotion sociale ou professionnelle ou de reconversion via l'obtention d'une certification professionnelle après une formation en alternance.

► **Plus d'infos : [Pro A - reconversion ou promotion par l'alternance \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://travail-emploi.gouv.fr)**

Le projet de transition professionnelle

Le projet de transition professionnelle finance des formations certifiantes et éligibles au CPF dont l'objectif est de vous permettre de changer de métier ou de profession.

Pour en bénéficier, vous devez adresser une demande écrite à votre employeur dans un délai de 60 ou 120 jours (selon la durée d'interruption continue de travail) avant le début de l'action de formation.

Durant la durée de l'action de formation, vous bénéficiez d'un droit à congé et du maintien de votre rémunération.

► **Plus d'infos : [Projet de transition professionnelle - CPF de transition pro \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://travail-emploi.gouv.fr) - transitionspro-bretagne.fr**

► **Si vous n'êtes pas en Bretagne : transitionspro.fr**

Le Congé de Formation Professionnelle (CFP-agents publics)

Ce dispositif vous est ouvert dès lors que vous êtes agent public, titulaire ou contractuel, et issu de l'une des 3 fonctions publiques : État, territoriale, hospitalière.

D'une durée de 3 ans maximum, le CFP vous permet de suivre des formations à caractère personnel ou professionnel si elles ne sont pas proposées par votre administration de tutelle ou si elles sont organisées par votre administration dans le cadre de votre préparation aux concours administratifs.

► **Contactez votre chef de service. [Le congé de formation professionnelle \(CFP\) | Portail de la Fonction publique \(fonction-publique.gouv.fr\)](http://fonction-publique.gouv.fr)**

Demandeurs d'emploi

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Cette aide financière **prend en charge les frais pédagogiques de votre formation dès lors que vous êtes inscrit à Pôle Emploi**, indemnisé ou non, ou dans le cadre d'un dispositif contrat de reclassement professionnel, contrat de transition professionnelle ou contrat de sécurisation professionnelle.

Au préalable, vous devez **faire valider votre projet de formation par votre conseiller Pôle Emploi** dans la mesure où cette formation est en cohérence avec votre projet professionnel.

- ▶ **Plus d'infos : [L'Aide individuelle à la formation|Pôle emploi \(pole-emploi.fr\)](#)**
- ▶ **[Formulaire de demande AIF dématérialisé](#)**

L'aide Qualif Emploi

Cette **aide individuelle de la Région Bretagne vous permet de financer tout ou partie des frais pédagogiques** dès lors que vous suivez une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), du niveau 3 (BEP, CAP) au niveau 7 (master).

Pour en bénéficier, vous devez **être inscrit dans un Pôle Emploi de Bretagne, ou être en procédure de licenciement économique, ou congé de reclassement, ou récemment licencié en contrat de sécurisation professionnelle.**

D'autres critères seront pris en compte lors de votre demande de financement : être résident de la région Bretagne depuis au moins 6 mois, et travailler depuis 2 ans.

- ▶ **Contactez votre Point Région Bretagne : [Région Bretagne - QUALIF Emploi \(aide individuelle\) \(europe.bzh\)](#)**

Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Le CSP est **proposé par l'employeur** (entreprise de moins de 1 000 salariés) dans le cas d'une **procédure de licenciement économique**. Il s'agit de favoriser le retour à l'emploi par le biais d'un accompagnement individuel et, si besoin, par le biais d'une formation dont le financement est pris en charge.

- ▶ **Plus d'infos : [service-public.fr](#)**

Professionnels libéraux, indépendants ou dirigeants d'entreprise

Des organismes interprofessionnels proposent des dispositifs de financement :

- travailleurs indépendants, professionnels libéraux : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL) ;
- chefs d'entreprise, dirigeants non-salariés et conjoints collaborateurs des secteurs du commerce, de l'industrie et des services inscrits à l'URSSAF : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services (AGEFICE) ;
- exploitants d'une entreprise agricole, travaux forestiers ou paysage : Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant (VIVEA).

Les autres aides au financement

Vous pouvez opter pour **le régime des frais réels et déduire vos frais de formation professionnelle** qui incluent le coût de la formation, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, les frais de documentation professionnelle, ...

A noter : les frais de formation sont déductibles si vous êtes salarié ou demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi dès lors qu'ils sont engagés en vue de permettre l'amélioration de la situation professionnelle ou l'accès à une autre profession.

► **Pour plus d'informations, contactez votre centre des impôts : impots.gouv.fr**

Monter son dossier de financement

Les démarches pour obtenir un financement peuvent être longues, nous vous conseillons d'**entamer celles-ci le plus tôt possible**, avant même de déposer votre candidature en formation.

- Contactez le ou les organisme-s financeur-s de votre formation afin de connaître les délais pour déposer vos demandes.
- Contactez le chargé de mission ou le gestionnaire de formation du SFCA afin qu'ils vous transmettent l'ensemble des documents à fournir (programme de formation, devis, ...) et vous accompagnent dans la constitution de votre dossier jusqu'à son dépôt auprès des organismes financeurs.

Étape 4 : Je constitue mon dossier de candidature

Candidater en ligne

Le dépôt de candidature se fait en ligne. Vous trouverez toutes les indications nécessaires sur la page de la formation que vous visez. Vous joindrez à votre candidature **la copie de vos diplômes, vos relevés de notes, votre pièce d'identité votre CV et votre lettre de motivation.** Le CV et la lettre de motivation sont deux éléments clés de votre candidature qui permettront au jury d'admission de valider l'adéquation entre votre projet et la formation. Veillez à bien **valoriser votre parcours et mettre en avant vos expériences et points forts en lien avec le diplôme.**

► univ-rennes.fr/inscription-candidature

Accéder au diplôme sans avoir le titre d'accès requis

Si vous n'avez pas le titre d'accès requis, il vous faudra déposer simultanément une demande de VAPP (p.18).

Examen du dossier de candidature

Votre dossier est examiné par la commission pédagogique du diplôme qui s'assure que la formation **répond bien à vos objectifs professionnels et que vous avez les atouts** pour la suivre dans les meilleures conditions.

Le cas échéant, vous êtes invité à **rencontrer les membres de la commission pédagogique pour un entretien individuel** d'une durée de 20 à 30 minutes. Ils sont à votre écoute pour répondre à vos interrogations et vous proposer, si nécessaire, d'adapter votre parcours de formation au vu de votre profil et de vos contraintes.

Acceptation en formation

En cas d'acceptation, vous recevez **un mail automatique de notification.** Vous devrez **valider votre inscription administrative avant votre entrée en formation.** Attention, les modalités d'inscription varient selon votre situation : formation continue, en alternance et selon votre situation antérieure.

Vous recevez **après votre inscription une carte étudiant et un certificat de scolarité avec vos identifiants pour vous connecter à l'environnement numérique de travail (ENT).** Le SFCA complète les documents destinés à votre financeur.

En cas de refus, vous recevez un courriel explicatif, accompagné de préconisations quant à la poursuite de votre projet (réorientation vers une autre formation, proposition d'un autre dispositif...).



Étape 5 : Je démarre ma formation

Le contrat individuel de formation

Votre **entrée en formation est conditionnée à la signature d'un contrat de formation**. Il précise la **nature et le titre de la formation, la durée**, ainsi que les **modalités de financement**. Il constitue un **engagement de votre part à suivre la formation, à respecter le règlement intérieur et à vous acquitter** directement ou via votre employeur **des frais de formation**, en conformité avec les conditions générales contractuelles.

Vous ne pouvez pas commencer votre formation sans avoir signé ce contrat. Il vous **confère le statut** de stagiaire de la formation professionnelle continue, une **protection sociale** (couverture maladie, maternité, accidents du travail, maladie professionnelle...) et le **maintien ou l'ouverture de vos droits à une rémunération ou à une indemnisation**.

Une équipe pour vous accompagner

Le responsable pédagogique

L'enseignant responsable **est en charge de concevoir le programme** pédagogique de votre formation, d'**adapter** le cas échéant **les enseignements aux évolutions métiers, techniques ou réglementaires**, de **veiller à la progressivité des apprentissages**. Il est **votre principal interlocuteur** pour tout ce qui relève du contenu **de la formation**.

L'équipe de gestion du SFCA

Les chargés de mission et les gestionnaires de formation **assurent la coordination administrative** de votre formation. Ils sont **en charge du suivi administratif et financier** de votre contrat, assurent la **liaison avec les organismes tiers financeurs** (Pôle Emploi, Région...) et **gèrent l'organisation logistique de vos cours**. Ils sont **vos interlocuteurs privilégiés pour toute question administrative**.

Ils vous **communiqueront les éléments pratiques** pour un bon déroulement de votre année : calendrier, organisation des cours et des examens...



CONTACTS

CAMPUS DE BEAULIEU

1 ESIR - École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes

Guillaume RIOU
guillaume.riou@univ-rennes.fr

2 ISTIC - UFR Informatique-électronique

Guillaume RIOU
guillaume.riou@univ-rennes.fr

3 OSUR - Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes

Florence MORFOISSE
florence.morfoisse@univ-rennes.fr

4 UFR Mathématiques

Guillaume RIOU
guillaume.riou@univ-rennes.fr

5 UFR de Philosophie

Charlotte GARNICHE
charlotte.garniche@univ-rennes.fr

6 UFR Sciences et propriétés de la matière

Florence MORFOISSE
florence.morfoisse@univ-rennes.fr

7 UFR Sciences de la vie et de l'environnement

Florence MORFOISSE
florence.morfoisse@univ-rennes.fr

8 IUT de Rennes

Anthony CHOLLET
anthony.chollet@univ-rennes.fr

Charlotte THOMAS
charlotte.thomas@univ-rennes.fr

CAMPUS CENTRE

9 Faculté de Droit et de Science politique

Charlotte GARNICHE
charlotte.garniche@univ-rennes.fr

10 Faculté des Sciences économiques

Gilles COATANEA
gilles.coatanea@univ-rennes.fr

11 IGR-IAE Rennes

Chrystèle ALIX-PELTOT
chrystele.alix@univ-rennes.fr

Stéphane BERGUE

stephane.bergue@univ-rennes.fr

12 IPAG - Institution de Préparation à l'Administration Générale

Charlotte GARNICHE
charlotte.garniche@univ-rennes.fr

CAMPUS DE VILLEJEAN - SANTÉ

13 Faculté de Médecine

14 Faculté d'Odontologie

15 Faculté des Sciences pharmaceutiques et biologiques

Sylvie BORY
sylvie.bory@univ-rennes.fr

Renaud ROUSSEAU

renaud.rousseau@univ-rennes.fr

LANNION

16 ENSSAT - École Nationale Supérieure
des Sciences Appliquées et de
Technologie

Azziza CHERFI

azziza.cherfi@univ-rennes.fr

17 IUT de Lannion

Azziza CHERFI

azziza.cherfi@univ-rennes.fr

SAINT-BRIEUC

18 Antenne de la faculté de Droit et
de science politique

Charlotte GARNICHE

charlotte.garniche@univ-rennes.fr

19 IUT de Saint-Brieuc

Anne GERNIER

anne.gernier@univ-rennes.fr

SAINT-MALO

20 IUT de Saint-Malo

Claire GARNIER

claire.garnier@univ-rennes.fr

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)

21 SFCA (PNRB) Pôle Numérique de
Rennes Beaulieu

263 avenue du Général Leclerc

35042 Rennes Cedex

Tél : 02 23 23 51 12

sfca@univ-rennes.fr

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil fermé le mercredi

Adresse mail :

prenom.nom@univ-rennes.fr

Retrouvez toutes les coordonnées de vos interlocuteurs sur le site
SFCA, rubriques «S'informer» / «Notre équipe»
formation-continue.univ-rennes.fr

Crédits

Version du 20 décembre 2023

Conception : SFCA Université de Rennes

Crédits photos : Université de Rennes

Imprimé par le service reprographie de l'Université de Rennes



Service Formation Continue et Alternance

02 23 23 51 12

sfc@univ-rennes.fr

formation-continue.univ-rennes.fr

Annuaire des formations de l'Université de Rennes :

formations.univ-rennes.fr



Université
de Rennes

